



St-Cergue, le 23 janvier 2012

PREAVIS MUNICIPAL No 02/2012

Concernant une demande de crédit de CHF 265'000.00 destinée à l'assainissement des cibles de l'ancien stand de tir de Basse-Ruche

Délégué municipal: Eddy Blumenstein

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 265'000.00 destiné à l'assainissement des cibles de l'ancien stand de tir de Basse-Ruche

Historique

Construit avant 1900, le stand de tir de Basse-Ruche est désaffecté depuis 1997 suite à la cessation d'activité de la Société de tir de St-Cergue.

L'armée et la douane l'ont également utilisé, malheureusement aucune trace écrite n'a pu être produite et l'armée estime que le franc payé par cartouche devait également couvrir les frais de remise en état.

La butte de tir, composée de 6 cibles, se situe au centre du Swingolf. Elle a été aplanie en 2004 pour des raisons de sécurité et d'assurances.

Exposé des motifs:

Selon les recommandations de la Confédération, les buttes de tir sont intégrées au cadastre des sites pollués.

L'assainissement des installations de tir est subventionné jusqu'au 12 décembre 2012 à hauteur de CHF 8'000.00 par cible, pour autant qu'il ne soit plus tiré dans le sol.

Une motion, déposée au Grand Conseil, pour obtenir une subvention complémentaire du Canton n'a pas encore été traitée.

Une demande de crédit d'étude de CHF 18'000.00 a été acceptée par le Conseil Communal en date du 28 juin 2011.

Le bureau d'ingénieur Aba Geol, mandaté par la Commune, a fait parvenir à la Municipalité, un rapport qui montre un estimatif des coûts d'assainissement d'un montant de CHF 239'330.00, hors taxe, frais d'étude déduits.

Le montant du crédit de CHF 265'000.00, qui vous est demandé, est composé du montant de l'assainissement, d'une réserve pour imprévus et de la TVA.

Conséquences financières pour la commune

Amortissement sur 10 ans

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des cibleries de l'ancien stand de tir de Basse-Ruche
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 265'000.00
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - CHF 48'000.00 par la subvention de la Confédération liée à la sécurisation
 - CHF 217'000.00 par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 217'000.00 sur 10 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 janvier 2012

Au nom de la Municipalité